

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole système : apiculture

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

• Objectifs et débouchés

Cette formation vise avant tout à former des chefs d'entreprise agricole.

Le B.P.R.E.A. système polyculture élevage délivre la capacité professionnelle de niveau Bac Pro et donne donc accès aux aides à l'installation pour tous les candidats nés après janvier 1971 et avant l'âge des 40 ans :

- D.J.A. (Dotation Jeunes Agriculteurs),
- Prêts J.A. (Prêts Jeunes Agriculteurs à taux bonifié).

Cette formation permet aussi de devenir salarié agricole en élevage spécialisé ou grandes cultures (Ouvrier Hautement Qualifié).

• Conditions d'admission

- avoir plus de 18 ans
- avoir le diplôme de CAP ou suivi un cycle complet de BEP ou un classe de seconde. L'expérience professionnelle n'est pas obligatoire avant la formation. Cependant, il faudra avoir 1 an d'activité professionnelle pour pouvoir passer la dernière UCC et obtenir le diplôme.
OU à défaut de diplôme ou du niveau de formation exigée
1 an d'activité professionnelle en apiculture ou 3 ans dans un autre secteur avant la formation.

L'admission est prononcée en fonction des résultats aux tests (français, mathématiques, entretien oral de motivation et présentation du projet).

• Organisation de la formation

La formation BPREA se déroule **de septembre à juin ou de février à février** (interruption dans ce dernier cas en juillet et août) :

- 35 semaines de formation (5 jours par semaine et de 7 heures par jour),
- 8 semaines de stage pratique validables dans le cadre du stage 6 mois.

La mise en place de la formation en unités de contrôle capitalisable permet :

- de supprimer l'examen final pour le remplacer par 1 évaluation en fin de chaque UC,
- d'individualiser le parcours de formation du stagiaire :
 - ↳ en début de formation, en fonction des difficultés, un stage de remise à niveau peut être proposé ainsi qu'une formation alternée.
 - ↳ en cours de formation, en fonction des difficultés de chacun, mise en place d'une aide personnalisée.
 - ↳ en début de formation et après négociation avec le Centre, validation possible des acquis antérieurs (passage d'une épreuve certificative) et proposition d'un parcours individualisé.

•Contenu de la formation

2 UCG U nité C ertificative Générale	1	Utiliser en situation, les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information. (expression écrite, orale, mathématiques, informatique)
	2	Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture. (connaissances relatives au vivant, lien entre agriculteur et société)

6 UCP U nité C ertificative P rofessionnelle	1	Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement.
	2	Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur.
	3	Gérer le travail d'une exploitation agricole
	4	Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole.
	5	Commercialiser les produits de l'exploitation agricole.
	6*	a) Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole. b) Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture.

* Au choix

2 UCT U nité C ertificative T echnique	1	Conduire un atelier de production apicole (miel).
	2	Conduire un atelier apicole en vue de la multiplication du cheptel.

2 UCARE U nité C ertificative A daptation R E gionale	1	Conduire un atelier apicole en vue de diverses productions.
	2	Conduire une activité de service dans le secteur apicole.

•Modalités pédagogiques

Cours en salle, travaux pratiques, interventions extérieures, visite de professionnels, travail en autonomie d'application sur le projet professionnel ou autre.

•Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme, il faut capitaliser les 12 modules. Chaque UC est valable 5 ans. Les formes des évaluations peuvent être écrites, orales ou pratiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Césaire CANIQUITE, le responsable de la formation (cesaire.caniquite@educagri.fr)